Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_07-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 02 – 07**
Décision du 12 février 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **12 février** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	6 février 2026
Nombre de membres	En exercice : 32 Quorum : 17 Présents : 23 Votants : 30 (dont 7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Jean-Claude BELINE, Olivier BODIN, Anne-Marie ECHELARD, Françoise GATEL, Schirel LEMONNE, Christian NIEL, Yves RENAULT, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jacky LECHABLE. **Noyal-sur-Vilaine :** Anne CARRÉE, Emmanuel CASADO, Benoît FOUCHER, Marielle MURET-BAUDOIN, Pierre-Yves TANVET. **Piré-Chancé :** Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Christelle GAUTIER. **Servon-sur-Vilaine :** Dominique MARCHAND, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Denis GATEL (pouvoir à Catherine TAUPIN), Chantal LOUIS (pouvoir à Christian NIEL), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jean-Pierre PETERMANN (pouvoir à Yves RENAULT), Christelle HOUIZOT (pouvoir à Emmanuel CASADO), Louis HUBERT (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Sophie RANDUINEAU-PIROT (pouvoir à Rozanne JAMAIN).
Absents	Anne MALLET, Evelyne PANNETIER.
Secrétaire de séance	Yves RENAULT

ZAC LPB2 à Servon-sur-Vilaine : acquisition d'une parcelle de terre

Marielle MURET-BAUDOIN explique que dans le cadre de l'aménagement de la ZAC LPB2 à Servon-sur Vilaine, le Pays de Châteaugiron Communauté est actuellement propriétaire de l'intégralité des terres objet du périmètre d'étude à l'exception d'une parcelle de terre appartenant à la Commune de Servon-sur-Vilaine située au centre du périmètre d'intention de la future ZAC (carte en annexe).

Cette parcelle correspond à un ancien chemin d'accès interne à une exploitation agricole, situé à l'intérieur d'une ancienne ferme, non-ouvert au public et ne présentant donc pas de caractère de dépendance du domaine public communal. La parcelle est cadastrée section D numéro 525, d'une contenance de 417 m².

Afin d'assurer la cohérence foncière de l'opération d'aménagement et de régulariser la situation, il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle auprès de la Commune de Servon-sur-Vilaine, selon les modalités suivantes :

- Prix principal de vente : 1 459,50 € arrondie à la somme de 1 460 € (soit 3,50 €/m²), par suite de l'avis des domaines rendu le 2 octobre 2025 pour une contenance totale de 4a 17ca
- Frais d'acquisition : à la charge financière du Pays de Châteaugiron Communauté.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260212-D2026_02_07-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (29 pour, 1 contre), décide :

- ✓ de valider la vente dans les conditions ci-dessus énoncées ;
- ✓ de préciser que les frais d'acquisition seront pris en charge en totalité par le Pays de Châteaugiron Communauté ;
- ✓ d'autoriser le Président à exécuter cette décision, à signer la convention et tout document s'y rapportant (acte de vente, servitude, bornage…).

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

Le Secrétaire de séance,

Yves RENAULT